

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SÉANCE DU JEUDI 21 MARS 2024

L'An Deux Mil Vingt Quatre, le jeudi 21 mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 15 mars 2024 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBÉ, Maire d'Erquy. Mme Marie-Paule ALLAIN, Conseillère municipale, a été désignée Secrétaire de Séance.

					MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2024-1	
an	Mois	Jour	QN°	Subd		
2024	03	21	10	00		
ÉLUS		26		CONVOCACTION		15-03-2024
PRÉSENTS MAXI		19		RÉUNION		21-03-2024
MANDANTS		4		AFFICHAGE		22-03-2024
ABSENTS		3		TRANSMISSION		22-03-2024
APTES A VOTER		23		Contrôle de Légalité : DCLE/2		
RECENSEMENT DES CONSEILLERS			Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS
NOMS ET PRÉNOMS		TITRES				MANDATAIRES
MAJORITÉ MUNICIPALE	LABBÉ Henri	Maire	X			
	MONNIER Philippe	1er Adjoint			X	Pierre LESNARD
	BERTIN Josyane	2è Adjointe	X			
	RAULT Gabriel	3è Adjoint	X			
	ALLAIN Marie-Paule	4è Adjointe	X			
	POUGET Léo	5è Adjoint	X			
	HERNOT Bruno	6è Adjoint	X			
	L'HARIDON Michelle	7è Adjointe	X			
	HUET Jean-Marie	CMD1	X			
	CHARLOT Karine	Conseillère			X	Josyane BERTIN
	CORMIER Anne-Séverine	Conseillère		X		
	DONNARD Roxane	Conseillère		X		
	DURAND Philippe	CMD2	X			
	GUINARD Brigitte	Conseillère	X			
	LANCESSEUR Christian	CMD3	X			
	LESNARD Pierre	CMD4	X			
	MANIS Cécile	Conseillère			X	Brigitte GUINARD
ROUXEL Benoit	CMD5		X			
MANIS Jean-Paul	Conseiller	X				
LEMEE Ginette	Conseillère	X				
MINORITÉ	MORIN Yannick	Conseiller	X			
	CHALVET Maryvonne	Conseillère	X			
	DETREZ Nicole	Conseillère	X			
	RENAUT Sylvain	Conseiller			X	Maryvonne CHALVET
	LOLIVE Jean-Paul	Conseiller	X			
LE BRICON Bruno	Conseiller	X				
A	DÉCOMPTE DES PRÉSENTS : QUESTIONS		19	3	4	

10 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2024-1

Monsieur le Maire expose qu'il convient de modifier le tableau des effectifs afin de modifier le temps de travail allouer au poste d'ASVP. Il est proposé de passer le poste de 0.8 équivalent temps plein à 1 équivalent temps plein.



TABLEAU DES EFFECTIFS Modification 2022-3	CAT	Dispo	Avant	Mouvements (MVT)			Après	DHS Quotit és	TOT ETP	Dispo nibilit és
				N°	+	-				
Directeur Général des Services	A		1				1	100%	0,0	
Attaché Territorial Principal	A		1				1	100%	1,0	
Attaché Territorial	A		1				1	100%	1,0	
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	B		4				4	100%	4,0	
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	B		2				2	100%	2,0	
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe	C		2				2	100%	1,0	
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} Classe	C		2				2	100%	2	
Adjoint Administratif Principal 2 ^e cl (2 ^o Dispo)	C		2				2	100%	0,0	2 Dispo
Adjoint Administratif Territorial (TNC)	C		1			-1	0	80%	0	
Adjoint Administratif Territorial	C		3		+1		4	100%	2,8	
Ingénieur principal	A		1				1	100%	1,0	
Technicien Principal 1 ^{ère} Classe	B		2				2	100%	2,0	
Technicien Principal 2 ^{ème} Classe	B		2				2	100%	2,0	
Agent de Maîtrise principal	B		1				1	100%	1,0	
Agents de Maîtrise	C		2				2	100%	2,0	
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} Classe	C		10				10	100%	10,0	
Adjoint Technique Principal 2 ^e Classe	C		6				6	100%	6	
Adjoint Technique Territorial (TNC)	C		2				1	80%	0,8	
Adjoint Technique Territorial	C		16				17	100%	17	
Adjoint d'Animation Principal 2 ^e cl	C		2				2	100%	2	
Adjoint Territorial d'Animation (4 ^o TC Dispo.)	C		2				2	100%	0,0	2 Dispo
Adjoint Territorial d'Animation (2 ^o Tc)	C		2				2	100%	2	
Adjoint Territorial d'Animation (3 ^o TNC)	C		2				2	90%	1,8	
Éducateur Territorial Principal 1 ^{ère} Classe	B		1				1	100%	1,0	

Assistant de Conservation P&B Pcpl de 1 ^{ère} Classe	B		1			1	100%	1,0	
Adjoint territorial du patrimoine Principal 2 ^e Classe	C		1			1	80%	0,8	
Adjoint territorial du patrimoine	C		2			2	80%	1,6	
Brigadier-Chef Principal	C		1			1	100%	1,0	
Gardien Brigadier	C		2			2	100%	2,0	
VARIATIONS ET POSTES RECENSÉS			77			77		68,8	4 Dispo
OBSERVATIONS	77 Postes Budgétaires / 4 Dispos / 68.8 ETP Effectifs / - 3,15 ETP de Mises à Disposition de LTM (Gestion Locative et ALSH) - 1,00 ETP de Mise à Disposition du GIP du Penthièvre (Portage des Repas)								

**Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,**

D'APPROUVER le Tableau des Emplois Permanents de la Commune d'ERQUY, conformément au recensement des postes budgétaires ci-dessus recensés.

DE RAPPELER que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables 18
- Votes défavorables 00
- Abstentions 05 (Yannick MORIN, Maryvonne CHALVET, Sylvain RENAUT par procuration à Maryvonne CHALVET, Jean-Paul MANIS, Bruno LE BRICON)

ERQUY, le 21 mars 2024

La secrétaire de séance



Le Maire,

Henri LABBE

